



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

## **Règlement du jeu : MEL SPORTS 2016**

### **Article 1 : Entité organisatrice**

**La Métropole Européenne de Lille (MEL)**, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé **1, rue du ballon CS 50749 59034 Lille** - Contact Direction Communication T 03 20 21 20 21- sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu-concours sans obligation d'achat à partir du mercredi 16 novembre 2016 à 13h00.

Selon les matchs la date de fin de jeux de concours est différente. Pour les matchs de samedi 03 et dimanche 04 décembre à savoir VCMB, LLMH et ESBVA LM, les jeux s'arrêtent le jeudi 01 décembre à 9h.

Pour le match du CP Lys LM, le jeu s'arrête le lundi 05 décembre à 9h.

Pour le match du LMB, le jeu s'arrête le mercredi 07 décembre à 9h.

Pour les matchs du samedi 10 décembre à savoir Les Lions de Wasquehal, TLM et LOSC, les jeux s'arrêtent le jeudi 08 décembre à 9h.

Ce jeu-concours s'intitule « MEL SPORTS ». Il se joue exclusivement sur la page <http://melsports.lillemetropole.fr/>

### **Article 2 : Participants**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, ayant requis préalablement l'accord parental pour les mineurs résidant en France Métropolitaine, en Corse et disposant d'un accès Internet.

La MEL ne saurait être tenu pour responsable si un mineur participe sans l'accord parental préalable.

### **Article 3 : Accès au jeu**

Ce jeu est accessible exclusivement par voie électronique via la page <http://melsports.lillemetropole.fr/> accessible depuis le site [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr/).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par match pendant toute la durée du jeu (même nom).

Le jeu débutera le mercredi 16 novembre 2016 à 13h00 et prendra fin aux dates reprises à l'article 1.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre sur la page <http://melsports.lillemetropole.fr/>

Les candidats devront répondre à une question en rapport avec le match choisi. Ils devront répondre directement sur la page : <http://melsports.lillemetropole.fr/>.

**Article 5 : Lots mis en jeu**

L'entité organisatrice met en jeu un maximum de 5 000 x 2 places (selon les places disponibles) :

Pour le VCMB, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 4 €.

Pour le LLMH, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 4 €.

Pour l'ESBVA LM, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 9 €.

Pour le CP LYS LM, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 0 €.

Pour le LMB, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 5 €.

Pour les Lions de Wasquehal, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 7 €.

Pour le TLM, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 5 €.

Pour le LOSC, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 13,50 €.

**Article 6 : Détermination des gagnants**

Parmi les bonnes réponses reçues, si celles-ci sont supérieures au nombre de places mises en jeu, un tirage au sort sera effectué à l'hôtel de la métropole, 1 rue du Ballon à Lille aux dates suivantes :

Pour les matchs du VCMB, du LLMH et de l'ESBVA LM, tirage au sort le jeudi 01 décembre à 9h.

Pour le match du CP Lys LM, tirage au sort le lundi 05 décembre à 9h.

Pour le match du LMB, tirage au sort le mercredi 07 décembre à 9h.

Pour les matchs des Lions de Wasquehal, du TLM et du LOSC, tirage au sort le jeudi 08 décembre à 9h.

**Article 7 : Remise des lots**

Les gagnants recevront un mail sur leurs adresses mails personnelles.

Les places seront à retirer au siège de la MEL, 1 rue du ballon à Lille (sauf pour le match du TLM). Les gagnants devront présenter une pièce d'identité.

Pour le match du TLM, les gagnants recevront les modalités spécifiques de retrait des places par mail.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

**Article 8 : Modalités diverses**

Les informations que les participants communiqueront dans ce cadre sont fournies à la MEL et selon les modalités de retrait des places aux clubs participants.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la MEL à utiliser leur nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL- Direction Communication 1 rue du ballon- CS 50749- 59034 Lille cedex - Tél 03 20 21 62 34 - se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la MEL- Direction Communication- 1 rue du Ballon- Lille T03 20 21 20 21.

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée.

### **Article 9: Responsabilité**

La MEL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La MEL se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.